



## Challenge Inter-Entreprises

### J.EAU SPORTIFS

Organisé par le Comité Départemental Olympique et Sportif des Landes

## RÈGLEMENT GÉNÉRAL



### INFORMATIONS GÉNÉRALES

- ❖ L'Organisation : « *Un moment de sport, de partage et de convivialité !* »

Le Challenge Inter-Entreprises, organisé par le Comité Départemental Olympique et Sportif des Landes (CDOS 40), a pour principaux objectifs de permettre à des collègues, des amis de pratiquer des sports d'une façon originale, de réaliser des épreuves « atypiques » permettant la cohésion du groupe et de partager un bon moment comme le sport peut en procurer.

Ce sera aussi l'occasion de rencontrer d'autres entreprises et associations du département landais et de promouvoir l'image « dynamique » et « solidaire » de votre entité.

- ❖ L'édition 2022 : « *Vous souhaitez venir vous challenger ?* »

En cette année 2022, le CDOS des Landes propose son **5<sup>ème</sup> Challenge Inter-Entreprises « J.Eau Sportifs »**. Ce challenge sportif est ouvert à toute entreprise publique ou privée, collectivité et association landaise.

Afin d'y participer, il vous suffit de composer **une équipe de 4 participants (personnes majeures)**. Seule une personne extérieure à votre entité sera autorisée. Tous les membres de l'équipe devront participer aux **6 activités proposées** : « Padanlo », « Laser roule », « Glisse de Nice Soustons », « Beach sports », « Déboussolés », et « Port d'rapeau ». Le CDOS 40 propose des activités sportives « fun » et « accessibles » à tous les niveaux de pratique (débutant et confirmé).

- ❖ Date et lieu : « *Une rentrée sportive !* »

Cette nouvelle édition aura lieu le jeudi 06 octobre 2022, à partir de 17h30, au Lac Marin de Port d'Albret, à Soustons.

### LE JOUR « J »

- ❖ Challenge Inter-Entreprises 2022 : « *Un programme bien chargé !* »

**17h30** : Accueil des équipes et briefing pour tous les participants sur le déroulement du challenge (rappel : consignes de sécurité, présentation du système de rotation par activités).

**18h00** : Départ des épreuves.

**21h00** : Fin du challenge sportif.

**21h15** : Résultats, récompenses et soirée dinatoire.

**« Apportez uniquement votre tenue de sport, votre maillot de bain et votre bonne humeur ! »**

Sur site, un parking sera réservé aux participants et aux invités. Aussi, un système de « consigne » sera mis en place. Les participants auront également accès à un espace pour se changer.

## LES ÉPREUVES DU CHALLENGE INTER-ENTREPRISES

### ❖ 6 activités proposées : « *A vos marques, prêts, partez ...* »

Tous les équipiers devront participer aux 6 épreuves sportives proposées. N'ayez crainte, que vous soyez débutant ou confirmé, vous y trouverez votre part de plaisir !



**PADANLO** : activité de cohésion, d'équilibre & d'endurance.

**LASER ROULE** : activité de vitesse, coopération & de précision.

**GLISSE DE NICE SOUSTONS** : activité de rapidité, d'agilité & de stratégie.

**BEACH SPORTS** : activité de cohésion, de coordination & d'adresse.

**DÉBOUSSOLÉS** : activité de coopération, de rapidité & d'orientation.

**PORT D'RAPEAU** : activité de cohésion & de réflexion.

### ❖ Un système de rotation : « *C'est l'heure du sport !* »

Les épreuves débuteront et se termineront en même temps. Un **système de rotation** sera mis en place afin que chaque équipe puisse participer aux 6 activités sportives proposées et rencontrer le maximum d'équipes concurrentes. Une sonnerie annoncera le début simultané des épreuves. De même, cette sonnerie retentira pour annoncer la fin du temps imparti. Chaque équipe devra alors se rendre sur le lieu de sa prochaine épreuve.



#### **Au début du Challenge Inter-Entreprises :**

Si une équipe est absente, incomplète, ou non prête, les organisateurs pourront décider que le challenge sportif débute sans elle et qu'elle ne figurera pas dans le classement.

#### **Durant les rotations :**

Si une équipe n'est pas prête pour débiter la nouvelle activité, les organisateurs pourront faire débiter celle-ci sans elle et, dans ce cas, l'équipe marquera 0 point sur cette rotation.

#### **Consignes :**

Une équipe dont un concurrent ne respecterait pas le parcours ou les modalités d'épreuves définis par l'organisateur ne pourra pas être classée sur l'activité concernée. Les organisateurs pourront aussi appliquer cette règle en cas d'abandon d'un équipier pour cause de blessure, de décision personnelle ou d'arrêt par le service de secours du challenge.

### **ATTENTION :**

Les organisateurs se réservent le droit de modifier le parcours, les épreuves et les horaires ou tout autre élément du présent règlement sans préavis. Cependant, ils s'engagent à informer les participants des éventuelles modifications avant le début du challenge.

- ❖ Le règlement des 6 épreuves : « Rien de compliqué, il suffit de vous amuser ! »

**20 minutes d'activité + 5 minutes (rotation et explication des règles pour chaque épreuve)**

### ÉPREUVE N°1 PADANLO



Il s'agit d'une épreuve de rapidité à l'aide d'un paddle et d'un pédalo.

#### DÉROULEMENT :

- Les 4 participants de chaque équipe se départagent en duo.
- 1 duo sur le paddle et 1 duo sur le pédalo (au choix).
- A l'aide de leur embarcation, les participants devront effectuer des boucles sur une distance délimitée par 2 bouées.

#### CLASSEMENT :

Le classement des équipes se fera en fonction du nombre de boucles réalisées par les duos durant le temps imparti (20 minutes).

### ÉPREUVE N°2 LASER ROULE



Il s'agit d'une épreuve en relais enchaînant une séquence de course, de déplacement en fauteuil et une séquence de tir (pistolet laser).

#### DÉROULEMENT :

L'équipe devra parcourir une boucle de X mètres en transportant une personne sur une fauteuil. Les trois participants à pied devront pousser la personne assise ou se déplacer à son rythme. Durant son parcours, l'équipe atteindra un espace correspondant au stand de tir. L'équipe pourra quitter le stand de tir dès lors que le participant transporté aura tiré sur les 5 cibles.

De retour au point de départ de la boucle, les participants devront changer de rôle et ce pendant les 20 minutes d'activités.

Tir : Le tir sera réalisé obligatoirement à une seule main. Entre chaque tir, obligation de faire toucher la pointe du pistolet sur le tapis de mousse posé sur la table.

#### CLASSEMENT :

Le classement des équipes se fera en fonction du nombre total de diodes allumées durant le temps imparti (20 minutes).

### ÉPREUVE N°3 GLISSE DE NICE SOUSTONS



Il s'agit d'une épreuve de rapidité durant laquelle l'équipe devra se diviser en duo. L'un des duos réalisera un parcours sur le sable et l'autre un parcours sur l'eau.

#### DÉROULEMENT :

##### **Parcours sur le sable (en relais) : le seau d'eau gradué**

- Au top départ, le premier équipier remplit un éco-cup avec l'eau du lac.
- Il s'élanche sur un parcours en essayant de garder un maximum d'eau dans son éco-cup.
- Le parcours : glisser sur une certaine distance (ventrigrisse), sauter par-dessus des obstacles (haies) et ramper d'un point A à un point B (plots).
- Il devra alors verser l'eau restante à l'intérieur d'un seau gradué et sprinter vers son coéquipier pour lui donner le relais (l'éco-cup à remplir).
- La graduation atteinte en fin d'épreuve permettra de diminuer le temps réalisé par le duo effectuant l'aller-retour en canoë. Si l'eau se trouve entre deux graduations, prendre celle inférieure. (Pallier 1 = - 5 secondes, pallier 2 = -10 secondes, etc.).

##### **Parcours sur l'eau : la course en canoë**

- Le duo devra parcourir une distance d'un point A à un point B en canoë.
- Une fois l'aller-retour réalisé, ce duo pourra rejoindre ses coéquipiers pour participer au parcours sur le sable « le seau d'eau gradué ».

#### CLASSEMENT :

Le classement des équipes se fera en fonction du temps pris pour réaliser l'aller-retour en canoë moins le temps gagné par le duo ayant participé au « seau d'eau gradué » durant le temps imparti (20 minutes).

### ÉPREUVE N°4 BEACH SPORTS



Il s'agit une épreuve intégrant 3 sports collectifs sur le sable (Tennis, Volley et Pouch Ball). Il y aura une rotation de terrain toutes les 5 minutes.

#### DÉROULEMENT :

- **Beach Tennis** : matchs sous forme de double sur un terrain de beach tennis. Deux matchs simultanés entre deux mêmes équipes.
- **Beach Volley** : matchs opposant 2 équipes de 4 joueurs.
- **Pouch Ball** : matchs opposant 2 équipes de 4 joueurs.

Chaque équipe effectuera les 3 activités.

#### CLASSEMENT :

Le classement des équipes se fera en fonction du nombre de points obtenus sur l'ensemble des 3 épreuves.

## ÉPREUVE N°5 DÉBOUSSOLÉS



Il s'agit d'une épreuve nocturne durant laquelle les équipes devront faire preuve de cohésion et d'orientation afin de trouver toutes les balises cachées.

### DÉROULEMENT :

Les équipes participeront à une course d'orientation nocturne. Les participants auront à disposition une carte, une boussole et une lampe frontale afin de pouvoir s'orienter sur le site.

### CLASSEMENT :

Le classement des équipes se fera en fonction du nombre de balises trouvées durant le temps imparti (20 minutes).

## ÉPREUVE N°6 PORT D'RAPEAU



Il s'agit d'une épreuve nocturne durant laquelle la stratégie et la coopération des participants seront de mise.

### DÉROULEMENT :

Sur le sable, dans l'obscurité, chaque équipe devra porter « plus vite, **plus haut**, plus fort » son drapeau. Nous vous laissons planer le suspens pour cette dernière épreuve...

### CLASSEMENT :

Le classement des équipes se fera en fonction d'un barème suivant la hauteur atteinte par le drapeau durant le temps imparti (20 minutes).

❖ Classement Général : « *L'important, c'est de participer !* »

**Classement par épreuve** : l'équipe classée 1ère (la plus rapide ou ayant obtenu le plus de points) remportera 400 points, la deuxième équipe remportera 380 points, la troisième équipe remportera 370 points et ainsi de suite (écart de 10 points).

**Classement général** : il se fera par l'addition des points dans les 6 épreuves (« Padanlo », « Laser roule », « Glisse de Nice-Soustons », « Beach sports », « Déboussolés », et « Port d'rapeau »). Sera classée première l'équipe ayant obtenu le maximum de points.

Le CDOS établira un ou des classements en fonction des équipes formées en amont (ex : équipes féminines, masculines ou mixtes).

## PARTICIPATION ET INSCRIPTION

- ❖ Modalités d'inscription : « *Le CDOS 40 cherche des personnes motivées et prêtes à s'amuser* ».

Pour participer à l'édition 2022, les participants devront :

- S'être inscrits auprès du CDOS 40 avant le **02 octobre 2022**. Les équipes devront être composées de quatre personnes dont trois minimums représentant l'entreprise ou l'association.
- Avoir réglé les droits d'inscription d'un montant de 160€ par équipe.
- Avoir fourni l'ensemble des documents demandés lors de l'inscription.
- Désigner un capitaine qui sera le référent de l'équipe.

**Attention** : Aucune inscription ne sera possible sur place. Aussi, tout changement de capitaine devra être signalé le plus rapidement possible au CDOS des Landes.

- ❖ Documents à fournir : « *Ce n'est pas un bout de papier qui va vous freiner ?* »

**Chaque participant devra :**

Pour un licencié : fournir une attestation de sa licence sportive mentionnant l'activité « en compétition ».

Pour un non-licencié : fournir un certificat médical de non-contre-indication à une pratique sportive « multi-activités » (certificat de moins de 1 an).

Pour les participants à l'édition 2021 dont les certificats médicaux datent de moins d'un an, ils sont encore valides. Pour ceux datant de plus d'1 an, il suffit de remplir un questionnaire de santé disponible [en cliquant ici](#).

- ❖ Validation des dossiers : « *Les inscriptions sont ouvertes !* »

Les inscriptions seront traitées par ordre d'arrivée.

L'inscription ne sera validée qu'après vérification des documents fournis. Si votre dossier est incomplet ou comporte des documents non conformes, le CDOS reviendra vers vous.

Le capitaine d'équipe recevra un mail de confirmation par courrier électronique (mail), lorsque le dossier sera validé.

Une fois que le nombre d'équipe maximum sera atteint, les nouvelles inscriptions reçues seront mises sur liste d'attente.



- ❖ Changement de coéquipier / désistement / annulation

- Le changement d'un coéquipier (*Monsieur ou Madame n'est plus assez motivé(e) ?*)

En cas de changement d'un équipier, le capitaine d'équipe doit prévenir les organisateurs en indiquant les informations et les documents demandés pour le ou la remplacer.

- Le désistement d'un coéquipier (*Il vous a subitement lâché ?*)

Les concurrents s'engagent à prévenir l'organisation en cas d'annulation de leur participation. Les frais d'inscription pourront être remboursés à hauteur de 50% si l'annulation survient avant le **02 octobre 2022** inclus. Aucun remboursement ne pourra avoir lieu passé ce délai.

- Annulation (*Croisons les doigts pour que cela n'arrive pas...*)

En cas d'acte de terrorisme, de guerre, d'épidémie, de catastrophe naturelle, d'inondation, de tremblements de terre, de décision préfectorale, ou de tout autre élément qui mettrait en danger les participants, l'organisateur se réserve le droit d'annuler le Challenge. Dans cette hypothèse, les frais d'inscriptions seront automatiquement remboursés, sous trente jours.

❖ Éthique et respect de l'environnement : « Il suffit d'un geste ... »

Le CDOS des Landes souhaite mettre en vigueur certaines mesures éco-responsables lors de son Challenge Inter-Entreprises. Les participants seront donc encouragés à faire du covoiturage et devront respecter l'environnement occupé en contribuant à la gestion des déchets.

## SÉCURITÉ

❖ Règles générales

Chaque concurrent déclare avoir pris connaissance du règlement, l'avoir accepté, et participer sous sa propre responsabilité. Les participants s'engagent à respecter les consignes qui leur seront données par les organisateurs et les signaleurs.

❖ Interventions des secours et assistance médicale

L'assistance aux personnes en difficulté est prioritaire sur la course.  
Une équipe de secouristes sera présente en poste fixe au centre du dispositif.

## ASSURANCE ET RESPONSABILITÉ

❖ Assurance des organisateurs

Le Comité Départemental Olympique et Sportif des Landes est couvert par une police d'assurance en responsabilité civile souscrite auprès de la MAIF, qui couvre ses membres et ses bénévoles dans le cadre de l'organisation du Challenge Inter-Entreprises. N° de contrat : 2036916 M

❖ Responsabilité

L'organisation décline toute responsabilité en cas de non-respect du présent règlement.  
Les participants sont responsables de leur matériel. Merci de limiter au strict minimum les objets de valeur déposés en « consigne ». L'organisateur du Challenge ne pourra être tenu responsable en cas de perte, vol ou dommages subis sur le matériel des participants.

## DROIT À L'IMAGE, INFORMATIQUE ET LIBERTÉS

❖ Droit à l'image

En s'inscrivant au Challenge Inter-Entreprises, les participants autorisent expressément l'organisateur ainsi que ses ayants droit, tels que les partenaires du challenge et les médias, à utiliser les images sur lesquelles ils pourraient apparaître, prises à l'occasion de leur participation au challenge, sur tout support, y compris les documents promotionnels et publicitaires.

❖ Informatique et libertés

Conformément aux lois informatiques et libertés, (Loi 78-17 du 6 janvier 1978) vous pouvez accéder aux informations que vous avez données lors de votre inscription, en vérifier l'exactitude, les rectifier si nécessaire, et vous opposer à leur diffusion ou en limiter l'utilisation, sur simple demande écrite à CDOS 40 – 782 avenue de Nonères – 40000 Mont de Marsan.

## Le Comité Départemental Olympique et Sportif des Landes

Créé en 1983, le Comité Départemental Olympique et Sportif des Landes (CDOS 40) est une association loi 1901 représentant le CNOSF et le mouvement sportif sur le territoire landais. Son siège social se situe au 782 avenue de Nonères (40000 Mont-de-Marsan). Depuis plusieurs années, le CDOS 40 s'adonne à promouvoir le sport comme un véritable vecteur de santé, de bien-être et de partage, par le biais d'événements sportifs tel que son Challenge Inter-Entreprises.

**Pour plus d'information, vous pouvez nous contacter...**

Par mail : [contact@cdos40.fr](mailto:contact@cdos40.fr)

Par téléphone : 05 58 05 96 85

Par courrier : 782 avenue de Nonères 40000 Mont-de-Marsan.

